

Conférence générale

GC(65)/1/Add.3

30 août 2021

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante-cinquième session ordinaire

Ordre du jour provisoire

Question supplémentaire à inscrire à l'ordre du jour provisoire

1. Le 18 août 2021, le Directeur général a reçu une demande soumise par la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence, proposant l'inscription d'une question intitulée « Promotion de l'efficacité et de l'efficacités du processus de prise de décisions de l'AIEA » à l'ordre du jour de la 65^e session ordinaire (2021) de la Conférence générale.
2. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence générale¹, cette question est inscrite par la présente sur une liste supplémentaire qui sera communiquée au plus tard le 31 août 2021. La note verbale de la Mission permanente de la République islamique d'Iran et la note explicative concernant l'inscription de cette question qui y était jointe sont reproduites ci-après.
3. Il est suggéré, aux fins d'un examen par le Bureau, que ce point soit inscrit à l'ordre du jour provisoire après celui communiqué dans le document GC(65)/1/Add.1 et avant le point communiqué dans le document GC(65)/1/Add.2, et qu'il soit initialement examiné en Commission plénière.

¹ Articles 13 et 20, document GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 872458

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a l'honneur de demander l'inscription d'un point supplémentaire intitulé « Promotion de l'efficacité et de l'efficacé du processus de prise de décisions de l'AIEA » à l'ordre du jour de la 65^e session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, qui s'ouvrira le 20 septembre 2020. Une note explicative est jointe à la présente note verbale.

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) les assurances de sa très haute considération.

Pièce jointe : Note explicative

[Sceau]

Vienne, le 18 août 2021

MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Note explicative
concernant le nouveau point de l'ordre du jour intitulé
« Promotion de l'efficacité et de l'efficacit  du processus de prise de d cisions de l'AIEA »

Pour entamer un d bat d'ensemble sur le processus actuel de prise de d cisions de l'AIEA et  tudier les voies et moyens d'en promouvoir l'efficacit  et l'efficacit , nous estimons que la « Promotion de l'efficacit  et de l'efficacit  du processus de prise de d cisions de l'AIEA » est une n cessit  afin que l'AIEA soit en ad quation avec les r alit s mondiales actuelles, en particulier   la lumi re des points suivants :

- en rappelant l'article IV.C du Statut concernant le principe de l' galit  souveraine de tous les membres de l'Agence afin d'assurer   tous les droits et privil ges qui d coulent de la qualit  de membre,
- en ayant   l'esprit les changements structurels fondamentaux qui ont eu lieu ces derni res d cennies dans les relations internationales, en particulier dans la communaut  nucl aire mondiale utilisant l' nergie nucl aire   des fins pacifiques,
- en ayant aussi   l'esprit la repr sentation g ographique limit e et in quitable des  tats Membres si geant au Conseil des gouverneurs de l'AIEA et rappelant l'alin a c) de la *R solution GC(41)/RES/20 adopt e par la Conf rence g n rale le 3 octobre 1997*, qui notait l'int r t que portent les  tats Membres de toutes les r gions   l'examen de la composition du Conseil   la lumi re des r alit s g opolitiques et techniques, qui a  t  ent rin e ult rieurement par la r solution GC(43)/RES/19 de la Conf rence g n rale en date d'octobre 1999 portant amendement de l'Article VI,
- en reconnaissant les obstacles qui ont surgi avant l'application de la r solution GC(43)/RES/19 d'octobre 1999, alors que la grande majorit  des  tats Membres sont d'avis qu'il faut  largir la taille et la composition du Conseil,
- en prenant note de la n cessit  d'une implication et d'une participation directes de tous les  tats Membres dans le processus de prise de d cisions pour toutes les questions de fond relatives au travail de l'Agence ou ayant une incidence sur les droits souverains des  tats Membres du fait des r solutions du Conseil des gouverneurs, en particulier celles qui n'ont pas  t  adopt es par consensus,
- en reconnaissant qu'il est n cessaire de restructurer le Conseil des gouverneurs, notamment son mandat et sa composition,   la lumi re de l' volution observ e ces dix derni res ann es, sachant que les d cisions   plus long terme et les d cisions strat giques de l'Agence, en particulier celles qui pourraient avoir une incidence sur les droits souverains, la s curit  nationale, le statut d'un  tat ou les int r ts que portent des  tats Membres   l'utilisation de l' nergie atomique   des fins pacifiques conform ment au Statut, seront prises seulement par tous les  tats Membres dans le cadre de la Conf rence g n rale,

- en rappelant la décision prise à la session précédente de la Conférence générale d'ajouter à l'ordre du jour la question intitulée « Promotion de l'efficacité et de l'efficacit  du processus de prise de d cisions de l'AIEA » ainsi que la discussion fructueuse qui s'en est suivie en Commission pl ni re, o  plusieurs d l gations ont exprim  le souhait de poursuivre les consultations sur cette question,
- en notant l'importance du maintien et de la promotion de l'efficacit  et de l'efficacit  des processus de prise de d cisions de l'Agence et du renforcement de l'Agence et de ses organes directeurs,
- en soulignant l'importance de l'implication et de la participation directes de tous les  tats Membres dans le processus de prise de d cisions sur les questions li es aux travaux de l'Agence,
- en  tant conscient de la n cessit  de promouvoir l'efficacit  des m thodes de travail et l'application des proc dures des organes de l'AIEA pour tirer parti des technologies de pointe, notamment en am liorant le mode de scrutin   la Conf rence g n rale de l'AIEA et en prenant note de la demande faite au Secr tariat de continuer   examiner la question,
- en soulignant la n cessit  de poursuivre les efforts conjoints faits par tous les  tats Membres, avec le Secr tariat, pour renforcer l'Agence, promouvoir la transparence et servir les int r ts communs, et
- en notant le souhait de certains  tats Membres de poursuivre l'examen de la question et de continuer de l'inscrire comme point de l'ordre du jour de la Conf rence g n rale.

Dans cet ordre d'id es, la d l gation de la R publique islamique d'Iran maintient que l'inscription d'une question intitul e « Promotion de l'efficacit  et de l'efficacit  du processus de prise de d cisions de l'AIEA »   l'ordre du jour de la 65  session ordinaire de la Conf rence g n rale faciliterait la poursuite d'une d lib ration g n rale sur la question.